



Fiche de données de sécurité
1907/2006/EC, EU Nr. 453/2010

Date d'impression : 25.06.2013

Numéro de version 1

Révision: 06.10.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: Cloruro de magnesio en escamas
- Nom de produit (REACH) 7791-18-6 magnesium chloride
- No CAS:
7791-18-6
- Numéro CE:
232-094-6
- Numéro d'enregistrement 01-2119485597-19

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation
Cosmetica
-

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

DEUSA International GmbH
Nordhäuser Str.2
D-99752 Bleicherode
Tel.:+49 36338 / 67 - 0
Fax:+49 36338 / 67 - 103
info@deusa.de

Information contact: General management

- Service chargé des
renseignements: info@deusa.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

- +32(0)14 584 545 - Marchandises dangereuses Infocenter (BIG):
- +32(070) 245 245 - Belge centre anti-poison
- +33 1 40 054 848 - France centre anti-poison

- informations supplémentaires Voir section 16 pour le numéro d'urgence

2 Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant

- Mention d'avertissement néant

- Mentions de danger néant

· 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.



Nom du produit: *Cloruro de magnesio en escamas*

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

- **3.1 Caractérisation chimique: Substances**
- **No CAS Désignation**
7791-18-6 magnesium chloride
- **Code(s) d'identification Non applicable.**
- **Numéro CE: 232-094-6**

* 4 Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche avec de l'eau froide
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Chlorure d'hydrogène (HCl)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

* 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Éviter la formation de poussière.
Porter un vêtement personnel de protection. Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

(suite page 3)



age : 3/7

Fiche de données de sécurité

1907/2006/EC, EU Nr. 453/2010

Date d'impression : 25.06.2013

Numéro de version 1

Révision: 06.10.2011

Nom du produit: *Cloruro de magnesio en escamas*

(suite de la page 2)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
*Recueillir par moyen mécanique.
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Diluer avec beaucoup d'eau.*
- **6.4 Référence à d'autres sections** *Aucune substance dangereuse n'est dégagée.*

*

7 Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** *Eviter la formation de poussière.*
- **Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** *Aucune exigence particulière.*
- **Indications concernant le stockage commun:**
*Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas conserver avec de l'eau.
Ne pas stocker avec des acides.*
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
*Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. Le produit est hygroscopique.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.*
- **Classe de stockage:** *VCI: 13*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *voir §1.2*

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** *Néant*
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire:**
*N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations. Masque poussière*
- **Protection des mains:**



Gants de protection

(suite page 4)

FR

**Nom du produit:** Cloruro de magnesio en escamas

(suite de la page 3)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc naturel (Latex)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.**9 Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.****· Aspect:**

Forme: Flocons

Couleur: Blanc

· Odeur: Caractéristique**· valeur du pH (- g/l) à 20 °C:** 8,2**· Changement d'état**

Point de fusion: 118 °C

Point d'ébullition: 1411 °C

· Point d'éclair Non applicable.**· Inflammabilité (solide, gazeux):** La substance n'est pas inflammable.**· Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.**· Limites d'explosion:**

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non applicable.**· Densité à 20 °C:** 1,6 g/cm³**· Masse volumique à 20 °C:** 800-900 kg/m³

(suite page 5)



Nom du produit: Cloruro de magnesio en escamas

(suite de la page 4)

· Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau à 20 °C:

1670 g/l

· Viscosité:

Dynamique: Non applicable.

Cinématique: Non applicable.

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Agents

d'oxydation Acides

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	8100 mg/kg (rat)
------	------	------------------

· Effet primaire d'irritation:

· de la peau: Pas d'effet d'irritation.

· des yeux: Effet d'irritation.

· Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires:

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.

12 Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

EC 50 (24u)	2980 mg/l (daphnia magna)
-------------	---------------------------

EC 50 (72u)	100 mg/l (algae)
-------------	------------------

LC 50 (96 u)	2120 mg/l (Pimephales promelas)
--------------	---------------------------------

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

**Nom du produit: Cloruro de magnesio en escamas**

(suite de la page 5)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Aucune pollution des eaux connue.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.1 No ONU: UN | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | - |

15 Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage SGH
- Prescriptions nationales:
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(suite page 7)



Nom du produit: *Cloruro de magnesio en escamas*

(suite de la page 6)

· 15.2 *Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

6 *Autres informations*

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné et sont donnés de bonne foi. Ces renseignements ne remplacent pas les spécifications techniques et ne garantissent pas les caractéristiques. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les dégats ou les conséquences, de quelle nature ou de quelle envergure qu'elles soient, qui découlent de l'utilisation de ces renseignements. Le destinataire et utilisateur du produit prendra sous sa seule responsabilité le suivi des lois, clauses et prescriptions existantes. Ils doivent s'assurer que le produit soit utilisé pour l'application et l'usage pour lequel il est conçu.

· **Emergency Numbers**

European Emergency Number: 112

AUSTRIA +43 1 40 400 2222

BELGIUM/LUXEMBOURG +32 70 245

245 BULGARIA +359 2 9154 409

CZECH REPUBLIC +42 2 2491 9293 or +42 2 2491 5402

DENMARK +45 82 12 12 12

ESTONIA 16662 (24/5 9h00 monday till 9h00 Saturday)

FINLAND +358 9 471 977

FRANCE +33 1 40 05 48 48

GERMANY +49 30 450 653565

GREECE +30 10 779 3777

HUNGARY +36 80 20 11 99

IRELAND +353 1 8379964

ITALY +39 06 305 4343

LATVIA +371 704 2468

LITHUANIA +370 2 36 20 52 or +370 2 36 20

92 MALTA (+356) 21 247 860 or (+356) 21 241

251 NORWAY 22 59 13 00

NETHERLANDS +31 30 274 88 88

POLAND +48 22 619 66 54 or +48 22 619 08 97

PORTUGAL 808 250 143 or +351 21 330 3284

ROMANIA +40 21 230 8000

SLOVAKIA +421 2 54 77 4 166

SLOVENIA +386 41 650 500

SPAIN +34 937 192 561 (08:00-13:00 y 15:00-17:00 / viernes 08:00-15:00)

SWEDEN +46 8 33 12 31

UNITED KINGDOM 0870 243 2241 or +44 (0)20 7771 5310

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**